

Extrait du registre des décisions

Bureau du 21 décembre 2023

n° 144-23

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre relatif aux missions de coordination de sécurité et protection de la santé pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eau, les voiries et les bâtiments*

- date de convocation le 15 décembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévisse - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Philippe Gamen à Jean-Pierre Fressoz - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Martin Noblecourt à Pierre Brun - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

• conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffénat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 21 décembre 2023

délibération n° 144-23

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre relatif aux missions de coordination de sécurité et protection de la santé pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eau, les voiries et les bâtiments**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, en lien avec Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, indique qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 6 octobre 2023 pour la réalisation de missions de coordination de sécurité et protection de la santé pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eau, les voiries et les bâtiments.

Cet accord-cadre mono-attributaire à bons de commande avec maximum, d'une durée d'un an renouvelable trois fois, est composé de trois lots :

- lot 1 : réseaux d'eau du secteur de la cluse de Chambéry,
- lot 2 : réseaux d'eau du secteur du massif des Bauges,
- lot 3 : voiries et bâtiments du territoire de Grand Chambéry.

De manière à assurer la continuité des prestations et susciter une plus large concurrence, un même candidat (candidat individuel ou un groupement composé des mêmes entreprises) ne peut se voir attribuer plus de deux lots.

Les offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix : 40 %,
- valeur technique : 60 %.

La commission d'appel d'offres a attribué les lots comme suit :

Lots	Entreprises	Montant maximal annuel HT
1	CSPS 3D	40 000 €
2	PMM	30 000 €
3	CSPS 3D	60 000 €

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2023,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue l'accord-cadre pour la réalisation de missions de coordination de sécurité et protection de la santé pour les opérations de travaux, sur les réseaux d'eau, les voiries et les bâtiments, comme proposé ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR' or similar, written over a horizontal line.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

144-23

Objet de l'acte :	RS - Attribution de l'accord-cadre relatif aux missions de coordination de sécurité et protection de la santé pour les opérations de travaux sur les réseaux d'eau, les voiries et les bâtiments
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	21 décembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231221-lmc1H30634H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30634H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	26 décembre 2023
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	26 décembre 2023
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	mercredi 27 décembre 2023
-----------------------------------	---------------------------